

Première Synthèses

Informations

LE CONTRAT D'INSERTION DANS LA VIE SOCIALE (CIVIS) : la moitié des jeunes sur la voie de l'insertion professionnelle après 18 mois

Créé en avril 2005 dans le cadre du plan de cohésion sociale, le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) vise à accompagner les jeunes en difficulté d'insertion vers l'emploi durable. Il est mis en œuvre par le réseau des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO).

L'étude des dix-huit premiers mois suivant l'entrée en CIVIS pour les 210 000 jeunes entrés avant le 30 juin 2006 permet d'évaluer leurs parcours en termes d'insertion professionnelle.

Dix-huit mois après leur entrée en CIVIS, 58 % des jeunes sont sortis du dispositif, dont 24 % pour accéder à un emploi durable (contrat de travail de plus de six mois y compris contrat en alternance, hors contrat aidé du secteur non marchand). L'analyse des parcours permet de distinguer trois sous-populations. Pour 47 % des jeunes ayant commencé un CIVIS avant le 30 juin 2006, l'insertion professionnelle est difficile, et ce, malgré une forte mobilisation des formations durant leur parcours d'accompagnement sur 18 mois. Dans 28 % des cas, le bilan du dispositif est encourageant, même s'il ne débouche que rarement sur un emploi durable dans les 18 mois : les jeunes ont accumulé une expérience professionnelle importante pendant leur CIVIS, et 41 % d'entre eux occupent un emploi non durable à leur sortie du dispositif. Enfin, 25 % des jeunes en CIVIS ont eu des parcours d'insertion professionnelle réussis, avec de fréquentes périodes d'emploi et de nombreuses sorties vers l'emploi durable.

Le CIVIS est un dispositif visant un accompagnement global des jeunes de 16 à 25 ans en difficulté d'insertion sociale et professionnelle (encadré 1).

L'objectif est d'accompagner des jeunes éloignés du marché du travail jusqu'à un emploi durable (contrat de travail de plus de six mois y compris contrat en alternance, hors contrat aidé du secteur non marchand). Le CIVIS se décline en deux volets : le CIVIS renforcé pour les jeunes sortis de scolarité sans CAP-BEP ou avant la terminale (niveau VI, V bis et V sans diplôme) et le CIVIS de droit commun pour les jeunes jusqu'à bac+2 non validé (niveau V avec diplôme, niveau IV) connaissant des difficultés d'insertion particulières.

La moitié des sorties du CIVIS se font vers l'emploi

Entre avril 2005 et décembre 2007, 484 000 jeunes ont signé un CIVIS, dont 246 000, soit 51 %, un CIVIS renforcé. À la fin décembre 2007, 235 000 jeunes signataires sont sortis du dispo-

sitif. Parmi eux, 41 % ont accédé à un emploi durable à la sortie : 17 % à un CDI, 13 % à un CDD et 11 % à un contrat en alternance ou à un contrat aidé du secteur marchand de plus de six mois. Par ailleurs, 7 % des jeunes ayant terminé leur CIVIS ont accédé à un emploi non durable (contrat aidé du secteur non marchand ou autre contrat de travail d'une durée de moins de six mois) et 6 % ont entamé une formation. Pour les 46 % de jeunes restants, le dispositif n'a pas débouché sur une solution positive : ces jeunes se sont retrouvés au chômage ou inactifs à la fin du CIVIS (graphique 1).



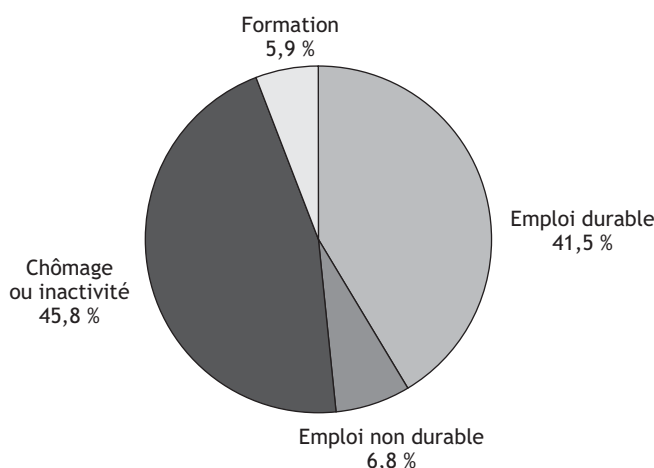
Un an et demi après leur entrée en CIVIS, 24 % des jeunes sont sortis vers l'emploi durable fin 2007

L'étude des dix-huit premiers mois suivant l'entrée en CIVIS pour les 210 000 jeunes entrés avant le 30 juin 2006 permet d'évaluer leurs parcours en termes d'insertion professionnelle. Au cours des trois premiers mois qui suivent l'entrée en CIVIS, la proportion de jeunes inactifs ou au chômage diminue rapidement : alors que 83 % des jeunes entrés en CIVIS avant le 30 juin 2006 étaient au chômage ou inactifs à leur entrée dans le dispositif, ils sont moins de la moitié dans cette situation au bout de trois mois (graphique 2). De nombreux jeunes accèdent à des formations : 22 % des jeunes étaient en formation au cours du troisième mois. D'autres accèdent à l'emploi : 18 % occupent un emploi classique (3 % un CDI (1), 15 % un CDD ou un CNE), 7 % un emploi aidé ou en alternance et 2 % sont sortis du CIVIS vers l'emploi durable à la fin du troisième mois.

Six mois après l'entrée en CIVIS, 19 % des jeunes occupent un emploi classique (4 % un CDI et 15 % un CDD ou un CNE), 9 % un emploi aidé ou un contrat en alternance et 11 % ont définitivement quitté le dispositif. Pour plus de la moitié de ces derniers, il s'agit d'une sortie vers l'emploi durable. Pour les autres, les situations à la sortie sont variées : abandon, déménagement, et moins fréquemment emploi non durable ou formation. Un an après l'entrée en CIVIS, 45 % des jeunes sont sortis du dispositif dont 19 % vers un emploi durable. 55 % des jeunes de la cohorte sont encore en CIVIS : 18 % occupent un emploi, aidé ou non et 10 % suivent une formation.

Enfin, dix-huit mois après l'entrée en CIVIS, l'objectif de retour à l'emploi durable à la sortie du dispositif est atteint pour 24 % des jeunes. Les jeunes en CIVIS renforcé, plus jeunes et de

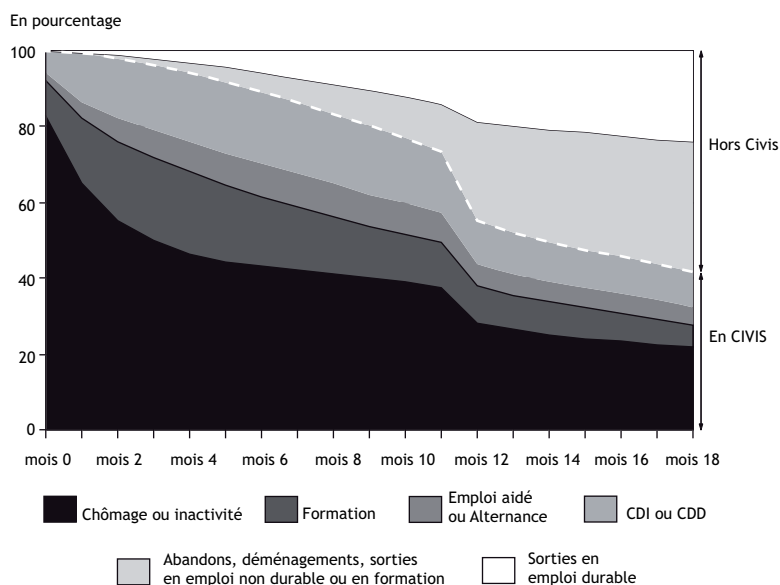
Graphique 1
Les jeunes à la sortie du CIVIS



Source :
Parcours 3
(extraction
février 2008),
traitement Dares.

Champ : Jeunes entrés en CIVIS et sortis du dispositif avant le 31 décembre 2007, France entière.

Graphique 2
Situation des jeunes au cours des dix-huit mois suivant l'entrée en CIVIS



Note : la rupture observée entre le douzième et le treizième mois s'explique par le renouvellement non systématique du CIVIS au bout d'un an.

Lecture : en début de CIVIS (mois 0), 83 % des jeunes sont au chômage ou en inactivité, 10 % sont en formation, moins de 2 % sont en emploi aidé ou en alternance et 5 % sont en CDI ou en CDD.

Champ : dix-huit premiers mois en CIVIS des jeunes entrés avant le 30 juin 2006 - France entière.

niveau de formation plus faible, ont plus de difficultés. Pour eux, l'accompagnement s'inscrit davantage dans la durée : seuls 20 % d'entre eux sont sortis vers l'emploi durable en dix-huit mois, contre 27 % des jeunes en CIVIS de droit commun.

Les conseillers qui suivent les jeunes en CIVIS ont mobilisé

régulièrement l'emploi et la formation pendant le parcours en CIVIS. Ainsi, 68 % des jeunes ont accédé au moins une fois à un emploi (emploi classique, emploi aidé ou alternance) au cours de l'accompagnement en CIVIS, dans les dix-huit mois suivant leur entrée. Ces jeunes ont passé en moyenne 43 % de la

(1) - Les jeunes occupant un CDI en CIVIS ou un CDD de plus de six mois (y compris contrat en alternance, hors contrat aidé du secteur non marchand) devraient sortir du dispositif. Cependant, les missions locales, notamment pendant la période d'essai, conservent ces jeunes dans le dispositif le temps de s'assurer de la pérennité de l'emploi, avant de les sortir du CIVIS pour emploi durable. De ce fait, chaque mois, environ 20 % des jeunes occupant un emploi classique en CIVIS sont en CDI.

Tableau 1
Emploi et formation dans les six parcours types *

En pourcentage

	Ensemble	Parcours 1 : formation en CIVIS, peu d'emploi, peu de sorties	Parcours 2 : formations en CIVIS et sorties rapides sans solution durable	Parcours 3 : emplois et formations en CIVIS, peu de sorties	Parcours 4 : emplois en CIVIS et sorties à un an sans solution durable	Parcours 5 : emplois et formations en CIVIS, sorties vers l'emploi durable à un an	Parcours 6 : emplois classiques en CIVIS et sorties rapides vers l'emploi durable
Pas d'emploi	32	57	83	0	0	0	0
Au moins un emploi	68	43	17	100	100	100	100
un emploi	27	25	15	36	72	14	15
deux emplois	28	12	2	34	21	58	74
trois ou plus	13	6	0	30	7	28	11
temps moyen passé en emploi	43	16	21	47	48	44	66
Formation au cours du CIVIS							
Pas de formation	53	30	58	47	70	56	85
Au moins une formation	47	70	42	53	30	44	15
une formation	36	44	38	38	25	39	15
deux ou plus	11	26	4	15	5	5	0
temps moyen passé en formation	34	34	45	26	26	33	37

Source :
Parcours 3
(extraction
février 2008),
traitement Dares.

* Voir encadré 2.

Note de lecture : 27 % des jeunes en CIVIS ont été en situation d'emploi (emploi classique, emploi aidé ou alternance) une fois au cours de leurs dix-huit premiers mois en CIVIS, 28 % deux fois et 13 % au moins trois fois. Les jeunes ayant accédé à l'emploi au cours de leurs dix-huit premiers mois en CIVIS ont travaillé 43 % du temps passé dans le dispositif.

Champ : dix-huit premiers mois en CIVIS des jeunes entrés avant le 30 juin 2006 sauf « temps moyen passé en emploi » qui ne concerne que les jeunes ayant accédé à l'emploi au cours de leur dix-huit premiers mois en CIVIS et « temps moyen passé en formation » qui ne concerne que les jeunes ayant accédé à la formation.

Encadré 1

LE CONTRAT D'INSERTION DANS LA VIE SOCIALE (CIVIS)

Le CIVIS, mis en œuvre par le réseau des missions locales et PAIO, est un dispositif créé en 2005 dans le cadre du plan de cohésion sociale. Il permet de proposer aux jeunes suivis dans les missions locales un accompagnement pour trouver un emploi mais aussi, le cas échéant, pour trouver un logement, avoir accès aux soins ou faire garder des enfants. Pour assurer cet accompagnement, le réseau a recruté 2 000 conseillers supplémentaires. Chaque jeune a un conseiller référent unique qu'il rencontre régulièrement. Le CIVIS vise les jeunes de 16 à 25 ans, sans qualification ou au maximum de niveau bac+2 non validé, ou qui ont été inscrits comme demandeurs d'emploi au minimum douze mois au cours des dix-huit derniers mois. Des modalités spécifiques d'accompagnement renforcé sont prévues pour les jeunes n'ayant pas atteint la dernière année de CAP ou de BEP (niveau VI et V bis). Depuis le 15 juin 2006, l'accompagnement renforcé a été étendu aux jeunes ayant atteint la dernière année de CAP ou de BEP et n'ayant pas eu le diplôme (niveau V sans diplôme). Pour les jeunes en accompagnement renforcé, la fréquence des entretiens est hebdomadaire les trois premiers mois, puis mensuelle. Ces jeunes sont en CIVIS renforcé, les autres en CIVIS de droit commun. Le CIVIS a une durée d'un an, renouvelable une fois pour les jeunes en accompagnement de droit commun, renouvelable autant de fois que nécessaire jusqu'au vingt-sixième anniversaire pour les jeunes en accompagnement renforcé.

Le CIVIS a pour objectif l'accompagnement des jeunes jusqu'à l'emploi durable : CDI, CDD d'une durée de plus de six mois, mais aussi contrat en alternance (contrat d'apprentissage, contrat de qualification), Contrat Initiative Emploi (CIE) ou Contrat d'Insertion Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA) d'une durée de plus de six mois. Les contrats aidés du secteur non marchand (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi et Contrat d'Avenir) ainsi que tous les contrats d'une durée inférieure à six mois sont considérés comme des emplois non durables. Les seuls motifs de sortie du dispositif sont l'accès à l'emploi durable, l'abandon du jeune (non-renouvellement, déménagement, rupture de contrat) ou la fin des droits du jeune (limite d'âge, limite de renouvellement). L'emploi non durable ou la formation ne sont pas des motifs de sortie du dispositif. Cependant, certains jeunes sont en situation d'emploi non durable ou de formation au moment où leur CIVIS se termine (non-renouvellement, rupture de contrat, déménagement...).

Encadré 2

UNE CLASSIFICATION STATISTIQUE DES JEUNES EN CIVIS EN SIX PARCOURS TYPES

Les six parcours types ont été obtenus à l'issue d'une classification ascendante hiérarchique, s'inspirant de méthodes développées par le LIRHE (Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les ressources humaines et l'emploi) et largement utilisées par le CEREQ. Pour chaque jeune, dix-neuf variables de situations mensuelles ont été construites : s0 (situation à l'entrée du dispositif), s1 (situation à la fin du premier mois), s2 (situation à la fin du deuxième mois)..., s18 (situation à la fin du dix-huitième mois). Les variables de situation mensuelle, sur lesquelles a porté la classification, prennent pour valeur : 0 si le jeune est sorti du CIVIS sans solution durable, 1 si le jeune en CIVIS est au chômage ou inactif, 2 si le jeune en CIVIS suit une formation, 3 si le jeune en CIVIS occupe un emploi aidé ou un emploi en alternance, 4 si le jeune en CIVIS occupe un emploi classique et 5 s'il est sorti du CIVIS vers l'emploi durable. Ces valeurs ordonnent les types de situation et ont une influence sur les résultats obtenus.

Cette classification en six parcours porte sur les 210 000 jeunes entrés en CIVIS entre le 1^{er} avril 2005 et le 30 juin 2006. Cela permet de reconstruire des parcours d'une durée de dix-huit mois. Certains jeunes sont sortis du dispositif en moins de dix-huit mois ; dans ce cas, leur situation au moment de leur sortie (emploi durable ou autre) a été conservée dans les chronogrammes pour les mois suivants. À l'inverse, certains jeunes sont encore en CIVIS au bout de dix-huit mois, les informations sur la mobilisation des formations et des périodes d'emploi en CIVIS ne portent donc pour eux que sur les dix-huit premiers mois du dispositif.

Cette analyse statistique actualise une autre classification en cinq parcours, publiée dans *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (2007-2008)*, qui portait sur 110 000 jeunes entrés en CIVIS avant le 31 décembre 2005 et n'incluait pas les jeunes de Bourgogne. L'information supplémentaire a modifié la classification obtenue. Les deux premiers parcours de jeunes en échec relatif représentaient 54 % des jeunes dans l'ancienne classification contre 47 % dans la nouvelle. Pour le reste, la nouvelle classification, par la création de 4 classes à la place des 3 classes restantes de l'ancienne classification, a permis de mieux séparer les jeunes pour qui le CIVIS est positif mais n'aboutit pas à l'emploi durable et les jeunes pour qui le CIVIS s'est traduit par une sortie vers l'emploi durable.

durée de leur CIVIS en emploi. Par ailleurs, 47 % des jeunes ont bénéficié d'au moins une formation et ils y ont consacré en moyenne 34 % de leur temps en CIVIS (2) (tableau 1).

L'insertion professionnelle des jeunes en CIVIS en six parcours types

Les parcours des jeunes dans les dix-huit premiers mois suivant l'entrée en CIVIS sont très variables. Pour certains, l'insertion professionnelle est relativement facile alors que pour d'autres elle est beaucoup plus chaotique. Une analyse statistique des parcours des 210 000 jeunes ayant signé un CIVIS avant le 30 juin 2006, sur les dix-huit premiers mois de suivi, permet de dégager six parcours types (graphique 3 et encadré 2).

47 % des jeunes en CIVIS n'ont pas réussi leur insertion professionnelle en 18 mois

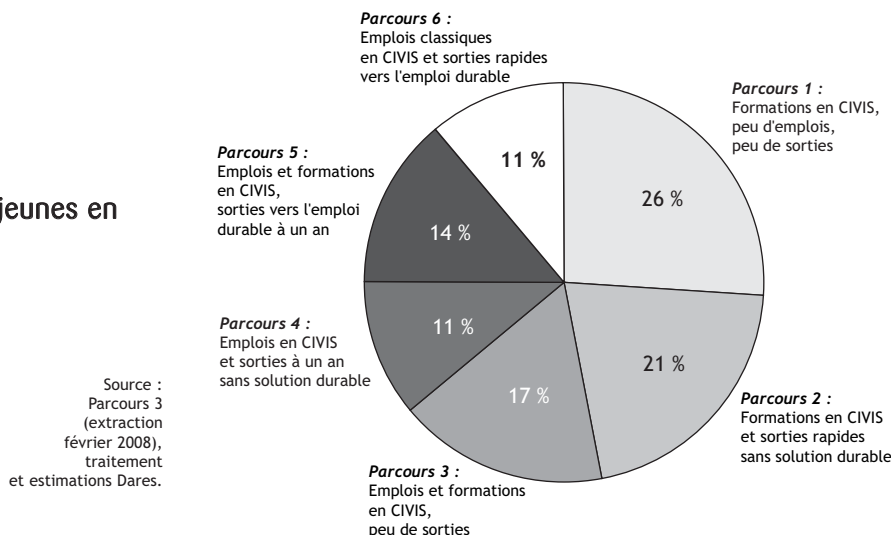
Pour 26 % des jeunes (Parcours 1), les sorties de CIVIS sont rares au cours des dix-huit premiers mois et l'accompagnement en CIVIS mobilise presque exclusivement des périodes de formation (graphique 4). À la fin du troisième mois, 64 % des jeunes de ce groupe sont au chômage ou en inactivité, 30 % sont en formation et 6 % en emploi (emploi classique, emploi aidé ou en alternance). Au cours des quinze mois suivants, la situation évolue peu.

Après dix-huit mois, 15 % des jeunes de ce parcours sont sortis du dispositif. Quasiment aucun d'entre eux n'est sorti vers l'emploi durable. Dans le même temps, 18 % des jeunes de la cohorte suivent une formation en CIVIS et 3 % seulement occupent un emploi.

(2) - Pour les jeunes encore en CIVIS ou en CDD après dix-huit mois, il ne s'agit pas du temps passé en formation ou en emploi rapporté à la durée de leur CIVIS mais du temps passé en formation ou en emploi rapporté aux dix-huit mois.

Graphique 3

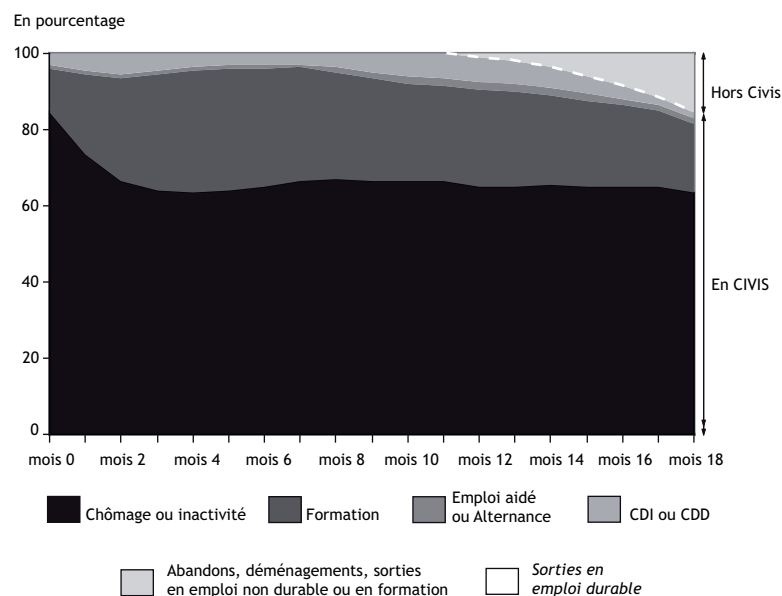
Les six parcours type d'accompagnement en CIVIS



Champ : dix-huit premiers mois en CIVIS des jeunes entrés avant le 30 juin 2006 - France entière.

Graphique 4

Parcours 1 : Formations en CIVIS, peu d'emplois et peu de sorties



Note : la catégorie « sorties en emploi durable » n'apparaît pas car l'effectif concerné est nul ou quasi-nul.

Champ : dix-huit premiers mois en CIVIS des jeunes entrés avant le 30 juin 2006 - France entière.

Au cours des dix-huit premiers mois de leur accompagnement en CIVIS, 70 % des jeunes de ce groupe ont commencé au moins une formation, ils y ont consacré en moyenne 34 % de leur temps en CIVIS. Les épisodes d'emploi ont en revanche été peu fréquents : 57 % des jeunes du groupe n'ont jamais accédé à l'emploi (emploi classique, emploi aidé ou alternance). Pour les autres, les périodes d'emploi ne représentent que 16 % de leur temps passé en CIVIS (tableau 1).

Pour 21 % des jeunes (Parcours 2), l'accompagnement en CIVIS ne dépasse pas un an, et ne débouche jamais sur une sortie vers l'emploi durable (graphique 5). À la fin du troisième mois, 8 % des jeunes de ce groupe ont quitté le dispositif, tous sans solution durable. Parmi les autres, 71 % sont au chômage ou en inactivité, 27 % sont en formation et 2 % seulement occupent un emploi. Au bout de six mois, 22 % sont sortis du CIVIS sans solution durable. Ils sont 90 % à la fin de la

première année. Presque tous les autres sont au chômage ou en inactivité. L'insertion professionnelle à travers le CIVIS n'est pas réalisée. Seuls 6 % des jeunes occupent un emploi non durable à leur sortie du CIVIS et 9 % sont en formation.

Au total, 42 % des jeunes de ce groupe ont suivi au moins une formation au cours de leur CIVIS. Ils y ont consacré en moyenne 45 % de leur temps. 83 % des jeunes de ce groupe n'ont occupé aucun emploi pendant leur suivi (tableau 1).

Pour les 47 % de jeunes de ces deux premiers parcours types (Parcours 1 et Parcours 2), l'insertion professionnelle n'est pas réalisée : les sorties ne s'opèrent jamais vers l'emploi durable dans les 18 mois. Les mineurs (13 % des jeunes de ces parcours contre 10 % en moyenne), et les jeunes en CIVIS renforcé (51 % contre 46 % en moyenne) sont plus nombreux (tableau 2) dans ces parcours en échec relatif. Les jeunes issus de ZUS ainsi que les jeunes femmes, quant à eux, suivent plus souvent des parcours avec peu de sorties (Parcours 1 et 3).

28 % des jeunes en CIVIS reprennent contact avec le marché du travail mais mettent du temps à consolider leur insertion

Pour 17 % des jeunes (Parcours 3), le passage en CIVIS se caractérise par de fréquentes périodes de formation et d'emploi, avec une place importante de l'emploi aidé (graphique 6). À la fin du troisième mois, 32 % des jeunes de ce groupe sont en emploi et 22 % sont en formation. La part de jeunes en emploi croît régulièrement jusqu'à la fin de la première année où elle atteint 50 % dont 29 % en emploi aidé ou en alternance.

Les premières sorties, tardives, s'observent seulement après treize mois de suivi. Au bout de 18 mois, seuls 23 % des jeunes ont terminé leur CIVIS dont 13 % pour accéder à un emploi durable. Les 10 % sortis sans solu-

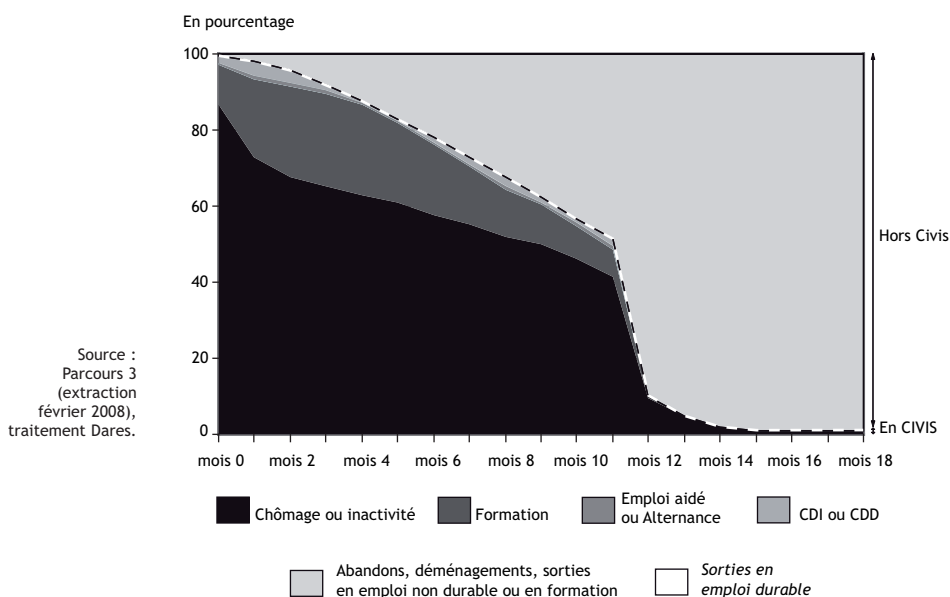
Encadré 3

L'APPLICATION PARCOURS 3

Les missions locales et les PAIO sont équipées de l'application Parcours 3 pour gérer les dossiers des jeunes accueillis et notamment ceux qui bénéficient du programme CIVIS. Cette application permet de décrire les caractéristiques individuelles des jeunes, les situations qu'ils occupent sur le marché du travail, les démarches effectives au sein de la structure ou auprès d'autres partenaires.

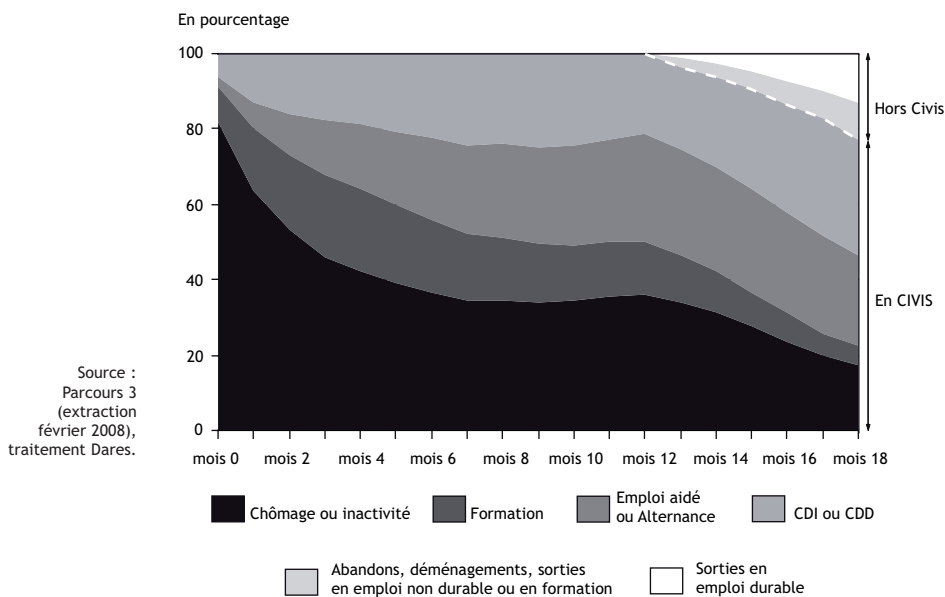
Graphique 5

Parcours 2 : Formations en CIVIS et sorties rapides sans solution durable



Graphique 6

Parcours 3 : Emplois et formations en CIVIS, peu de sorties



tion durable sont proches du marché du travail puisque plus de la moitié occupent un emploi, aidé ou non, au moment de leur sortie.

Tous les jeunes ayant eu ce parcours ont occupé au moins un emploi au cours des dix-huit premiers mois en CIVIS et 53 % ont eu au moins une formation (tableau 1). L'emploi et l'emploi aidé (y compris l'alternance) ont été fortement mobilisés par les conseillers pendant les parcours, puisque les jeunes y ont passé en moyenne 47 % de leur temps en CIVIS.

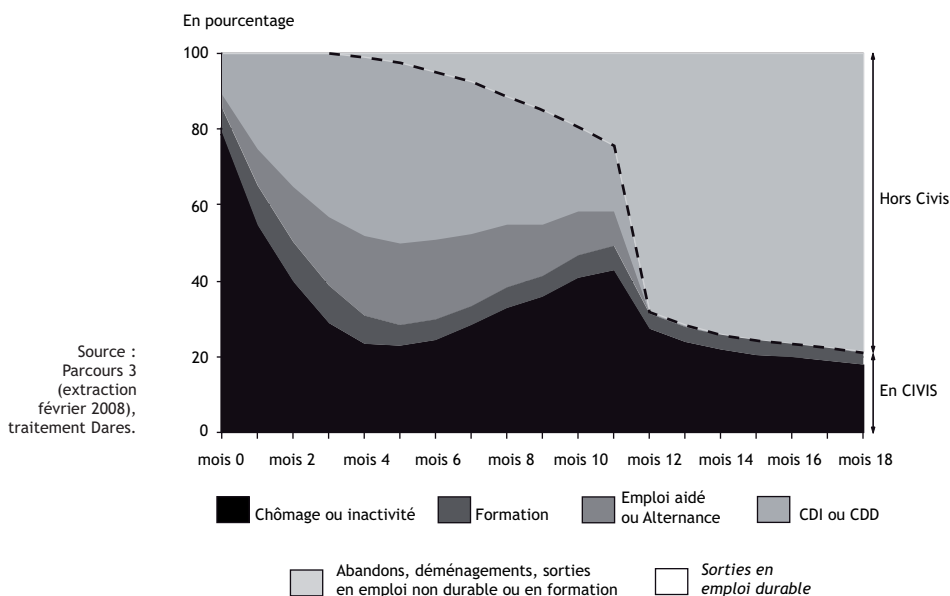
Pour 11 % des jeunes (Parcours 4), le CIVIS se traduit rapidement par de nombreuses périodes d'emploi qui ne parviennent toutefois pas à se consolider en sorties vers l'emploi durable dans les dix-huit mois (graphique 7). À la fin du troisième mois, 62 % des jeunes de ce groupe sont en emploi dont 19 % en emploi aidé ou en alternance, et 10 % sont en formation. À la fin de la première année, les sorties sont fréquentes : 68 % des jeunes de ce groupe sont sortis, tous sans solution durable. Les autres, encore en CIVIS, sont éloignés de l'emploi : 27 % sont au chômage ou inactifs, 4 % sont en formation et 1 % seulement en emploi.

Au total, tous les jeunes de ce groupe ont accédé au moins une fois à l'emploi (emploi classique, emploi aidé ou alternance) au cours de leur CIVIS (tableau 1). En moyenne, ils occupent un emploi classique, aidé ou en alternance, pendant 48 % de leur temps passé en CIVIS. Bien qu'aucun n'arrive à transformer ces emplois en emplois durables, les jeunes ayant terminé leur CIVIS en moins de dix-huit mois ne sont pas tous éloignés du marché du travail : 25 % sont en emploi classique, 14 % sont en emploi aidé ou en alternance, et 6% sont en formation à la sortie.

Ces deux parcours types (Parcours 3 et 4) rassemblent 28 % des jeunes en CIVIS. Leurs

Graphique 7

Parcours 4 : Emplois en CIVIS et sorties à un an sans solution durable

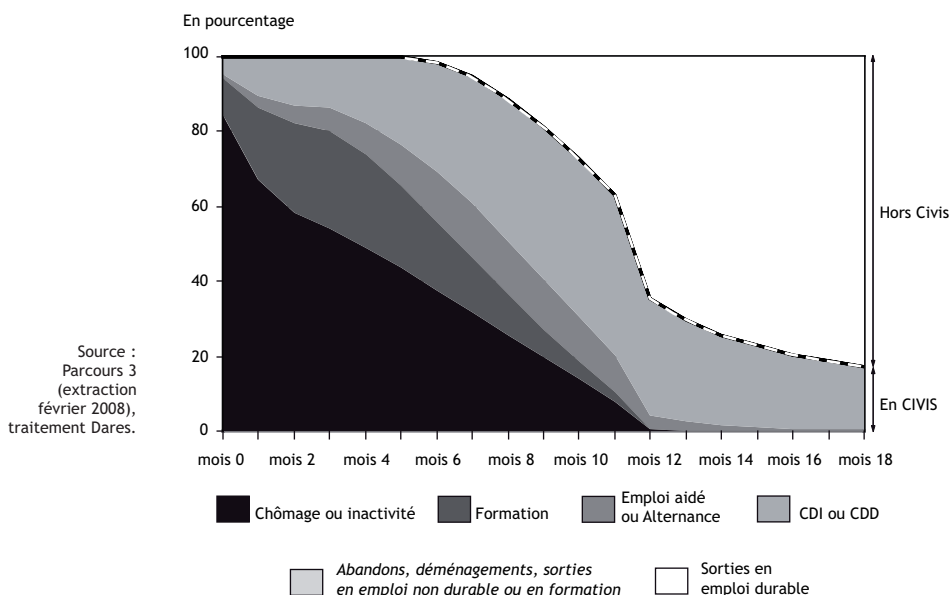


Note : la catégorie « sorties en emploi durable » n'apparaît pas car l'effectif concerné est nul ou quasi-nul.

Champ : dix-huit premiers mois en CIVIS des jeunes entrés avant le 30 juin 2006 - France entière.

Graphique 8

Parcours 5 : Emplois et formations en CIVIS, sorties vers l'emploi durable à un an



Note : la catégorie « abandons, déménagements, sorties en emploi non durable ou en formation » n'apparaît pas car l'effectif concerné est nul ou quasi-nul.

Champ : dix-huit premiers mois en CIVIS des jeunes entrés avant le 30 juin 2006 - France entière.

caractéristiques sociodémographiques sont proches de la moyenne des jeunes entrés en CIVIS (tableau 2). Leur parcours encourageant ne leur a pas permis une insertion professionnelle durable en dix-huit mois. Cependant, ces jeunes ont accumulé une expérience professionnelle importante. 41 % d'entre eux ont occupé des emplois non durables à la sortie de leur CIVIS, ce qui devrait les aider, à terme, à s'insérer dans la vie active.

25 % des jeunes en CIVIS ont réussi leur insertion professionnelle en moins de 18 mois

Pour 14 % des jeunes (Parcours 5), le parcours en CIVIS s'accompagne de nombreuses périodes de formation et d'emploi qui débouchent progressivement sur des sorties vers l'emploi durable (graphique 8). À la fin du troisième mois, 53 % des jeunes de ce groupe sont au chô-

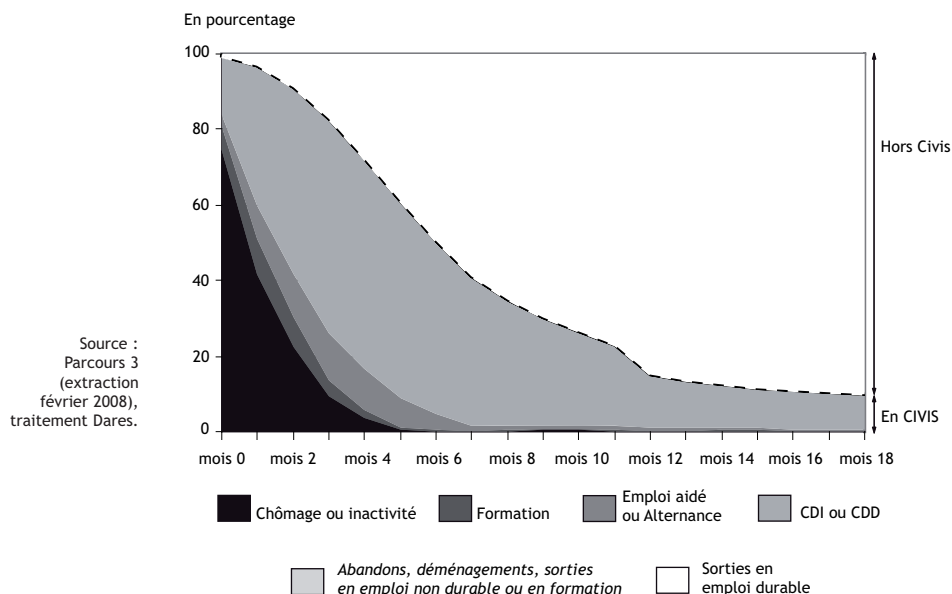
mage ou en inactivité, 26 % en formation et 21 % en emploi. La part de jeunes en emploi encore en CIVIS ne cesse de croître jusqu'au neuvième mois où elle atteint 54 %. Au bout d'un an, 65 % des jeunes sont sortis vers l'emploi durable et aucun n'a quitté le dispositif sans solution. Les 35 % de jeunes encore en CIVIS occupent un emploi : 31 % un emploi classique et 4 % un emploi aidé. Au terme des dix-huit mois, 83 % des jeunes sont sortis vers l'emploi durable et 17 % sont encore en CIVIS mais occupent un emploi classique.

Pour ces jeunes, les périodes en emploi sont nombreuses : tous ont accédé au moins une fois à l'emploi au cours du CIVIS et 86 % d'entre eux à au moins deux emplois (tableau 1). Ainsi, 44 % du temps en CIVIS se passe en emploi (emploi classique, emploi aidé ou alternance). La formation joue également un rôle important, notamment au cours des premiers mois d'accompagnement : 44 % des jeunes ont suivi au moins une formation au cours de leur CIVIS et ils y ont passé en moyenne le tiers de la durée du CIVIS.

Pour 11 % des jeunes du dernier parcours (Parcours 6), l'accompagnement en CIVIS s'est concrétisé par de fréquentes périodes d'emploi et des sorties rapides vers l'emploi durable (graphique 9). Au bout de trois mois, 17 % des jeunes de ce groupe sont déjà sortis vers l'emploi durable. Parmi les autres, 57 % ont un emploi classique, 12 % ont un emploi aidé ou en alternance, 4 % suivent une formation et 10 % sont au

Graphique 9

Parcours 6 : Emplois classiques en CIVIS et sorties rapides vers l'emploi durable



Note : la catégorie « abandons, déménagements, sorties en emploi non durable ou en formation » n'apparaît pas car l'effectif concerné est nul ou quasi-nul.

Champ : dix-huit premiers mois en CIVIS des jeunes entrés avant le 30 juin 2006 - France entière.

chômage ou en inactivité. À la fin du sixième mois, 50 % des jeunes sont sortis vers l'emploi durable et pratiquement tous les autres sont en situation d'emploi. Au bout d'un an, ce sont 85 % des jeunes qui sont sortis vers l'emploi durable et 90 % au bout de dix-huit mois.

Ces jeunes ont occupé en moyenne un emploi (emploi classique, emploi aidé ou alternance) pendant les deux tiers de la durée de leur CIVIS (tableau 1). Ils ont presque tous atteint l'objectif de retour à l'emploi durable en dix-huit mois.

Les deux derniers parcours types (Parcours 5 et Parcours 6)

concernent 25 % des jeunes en CIVIS. La plupart d'entre eux ont atteint l'objectif de sortie du dispositif vers l'emploi durable en dix-huit mois. Quant aux autres, encore en CIVIS, ils sont tous en emploi et devraient vraisemblablement sortir prochainement vers l'emploi durable. Les jeunes de ces deux groupes sont plus qualifiés que la moyenne : 24 % sont au moins de niveau bac, contre 16 % pour les deux premiers parcours. Les jeunes femmes et les jeunes issus de ZUS y sont sous-représentés : 49 % de femmes contre 54 % en moyenne et 17 % de jeunes en ZUS, contre 20 % en moyenne (tableau 2).

Lionel BONNEVIALLE (Dares).

Pour en savoir plus

Bonnevialle L. (2008), « Le Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : la moitié des jeunes occupe un emploi à la sortie du dispositif », *Premières Synthèses*, Dares, n° 02.2, janvier.

Bonnevialle L. (2008), « L'activité des missions locales et PAIO en 2006 – La hausse de l'activité se poursuit avec la montée en charge du CIVIS », *Premières Synthèses*, Dares, n° 02.1, janvier.

Bonnevialle L. (2008), « L'accompagnement des jeunes peu qualifiés par les missions locales », *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2007-2008*, Documentation Française, avril 2008.

Tableau 2
Caractéristiques des jeunes dans les six parcours types *

En pourcentage

	Ensemble	Parcours 1 : formation en CIVIS, peu d'emploi, peu de sorties	Parcours 2 : formations en CIVIS et sorties rapides sans solution durable	Parcours 3 : emplois et formations en CIVIS, peu de sorties	Parcours 4 : emplois en CIVIS et sorties à un an sans solution durable	Parcours 5 : emplois et formations en CIVIS, sorties vers l'emploi durable à un an	Parcours 6 : emplois classiques en CIVIS et sorties rapides vers l'emploi durable
Sexe	Femmes	53,5	56,1	54,6	55,1	52,6	48,3
	Hommes	46,5	43,9	45,4	44,9	47,4	51,7
Age au premier accueil	16-17	9,7	13,1	12,1	7,5	4,9	6,4
	18-21	59,0	60,8	54,0	62,9	58,0	57,7
	22-25	31,3	26,1	33,9	29,6	37,1	35,9
Type d'accompagnement	Civis renforcé	45,6	52,3	51,8	42,2	40,0	36,7
	Civis commun	54,4	47,7	48,2	57,8	60,0	63,3
Niveau	CAP-BEP ou moins	80,6	84,8	83,6	79,3	77,7	75,0
	Bac ou plus	19,4	15,2	16,4	20,7	22,3	25,0
Nationalité	Français	92,6	92,1	92,3	92,8	93,9	92,9
	Étranger	7,4	7,9	7,7	7,2	6,1	7,1
Situation familiale	Célibataire	88,7	90,3	87,1	89,3	87,7	88,3
	En couple	11,3	9,7	12,9	10,7	12,3	11,7
	Au moins un enfant à charge	9,1	9,9	11,9	7,8	9,6	7,1
Type d'hébergement	Autonome	20,6	17,3	21,2	21,1	25,0	23,5
	Parents, famille	66,0	70,9	61,3	67,6	60,1	63,4
	Amis	5,4	4,3	7,5	4,2	6,6	5,9
	Foyers, hôtel	4,3	3,9	6,0	3,9	4,5	3,9
	Autre	3,7	3,6	4,0	3,2	3,8	3,3
Zone d'habitation	ZUS	19,8	24,0	19,4	19,7	17,0	15,6
	hors ZUS	80,2	76,0	80,6	80,3	83,0	84,4

* Voir encadré 2.

Champ : jeunes entrés en CIVIS avant le 30 juin 2006, France entière.

Source :
Parcours 3
(extraction
février 2008),
traitement Dares.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.

www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la DARES)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédactrice en chef : Alice Guerber-Cahuzac. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité. Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Publicité : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.